

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°9 du 30 mai 2017



Pluies du

23 au 29 mai :

A l'exception de certains secteurs du Sud Chalonais qui ont reçu jusqu'à 37 mm le 23 mai, aucune pluie n'a été enregistrée sur le réseau au cours des 7 derniers jours.

Prévisions du 31 mai au 05 juin :

Après le passage orageux annoncé ce jour, les températures devraient sensiblement baisser avant de remonter en fin de semaine. L'évolution du temps pour la fin de semaine reste incertaine.

Source Météo France

STADES

Sous l'effet des conditions estivales, la pousse a été très intense au cours des 7 derniers jours. Les stades vont de **10-11 feuilles étalées** dans les vignes les plus tardives à **pleine floraison** dans les situations les plus précoces, avec une majorité de parcelles du réseau entre 1ères fleurs et début floraison.

En termes de précocité, 2017 présente près de 3 semaines d'avance par rapport à l'année dernière et se rapproche de l'année 2009.

MILDIU

Toutes les contaminations qui ont pu se produire jusqu'au 19 mai ont normalement terminé leur incubation. Néanmoins du fait des fortes chaleurs, l'extériorisation des symptômes a pu être différée de quelques jours.

A ce jour, la situation est la suivante :

- **Vignoble de l'Yonne et de la Saône et Loire** : aucune tache observée
- **Vignoble de la Nièvre et du Jura** : 1 tache détectée sur un témoin non traité dans la Nièvre et 1 tache (non sporulée à ce jour) détectée sur pampres dans 1 parcelle du Jura (Le Vernois).
- **Vignoble de Côte d'Or** : dans quelques parcelles très localisées des bas de Puligny-Chassagne qui avaient reçu beaucoup d'eau lors de l'épisode orageux du 11-13 mai (40 mm), des taches, parfois assez fréquentes, ont été découvertes. Dans tout le reste du vignoble, la situation reste parfaitement saine.

Analyse de risque : dans la quasi-totalité des situations, le mildiou est absent ou très rare et **le risque demeure faible**. Très localement en Côte d'Or, là où une sortie de taches a été observée avec parfois un début de sporulation, le risque peut être qualifié de faible à modéré compte tenu de la grande sensibilité des grappes au mildiou à ce stade de la vigne.

OÏDIUM

La situation a très peu évolué depuis la semaine dernière. Hormis 5 nouvelles taches détectées (2 dans 2 parcelles du Jura dont 1 témoin non traité + 3 dans 2 vignes de Côte d'Or), **aucun symptôme n'a été découvert dans le reste du réseau** (193 parcelles observées en Bourgogne Franche-Comté).

Par rapport aux années précédentes, à stade équivalent, **la situation apparaît parfaitement saine**.

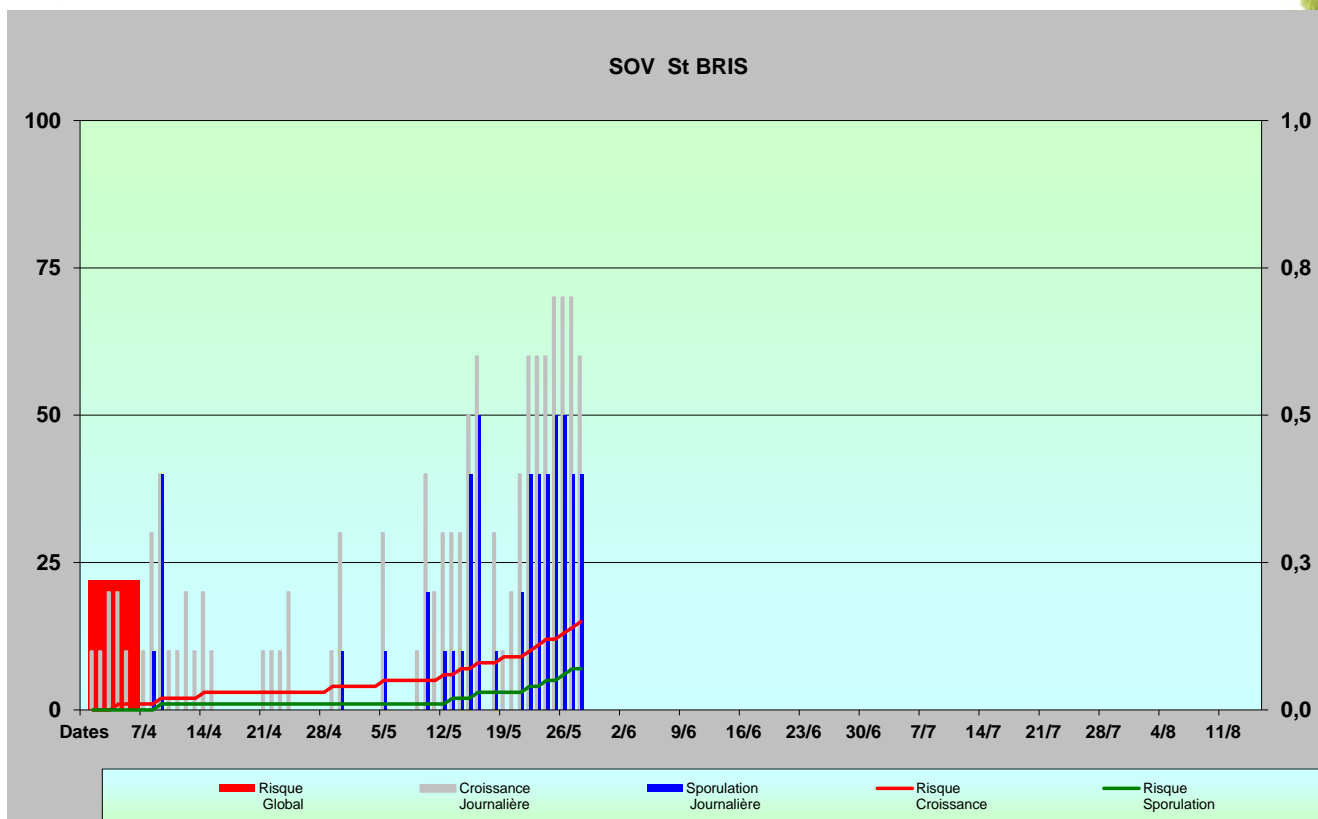
Sous l'effet des températures élevées, le modèle SOV détecte depuis une dizaine de jours une activité plus marquée du champignon (cf graphique page suivante).

A ce jour, le risque oïdium demeure faible.

Rappelons que la floraison constitue une période de grande sensibilité des inflorescences à l'oïdium.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



BLACK-ROT

En dehors d'une parcelle hors réseau du Jura (Pupillin) où une sortie de taches avec pycnides a été observée (11 taches pour 410 ceps), ailleurs aucun symptôme n'a encore été détecté, y compris en témoin non traité.

Rappelons que la période où les grappes sont le plus sensibles au black-rot débute à partir du stade floraison-nouaison.

VERS DE GRAPPE

Mises à part quelques captures résiduelles, les vols de 1^{ère} génération sont maintenant terminés en tous secteurs.

177 comptages de glomérules ont été effectués. Dans 56% des parcelles, aucun glomérule n'a été observé. Dans 41% des situations, l'infestation reste inférieure à 10 glomérules pour 100 inflorescences et **seules 3 % des vignes observées dépassent les 10 toiles pour 100 grappes.** Dans le réseau, les maximums observés atteignent 20 à 25 glomérules pour 100 grappes (2 situations de l'Yonne). Hors réseau, quelques parcelles du Mâconnais dépassent les 30 glomérules (secteurs d'Azé, St Gengoux de Scissé et Lugny), soit des infestations partout inférieures au seuil indicatif de 50 à 60 glomérules pour 100 grappes.

Dans ces zones précoces, avec l'évolution très rapide des stades, un dernier bilan glomérules pourra être réalisé en fin de semaine. Même si globalement la pression vers de grappe 1^{ère} génération paraît faible, les infestations peuvent être très variables d'une parcelle à l'autre et il convient de réaliser des comptages dans le maximum de situations.

En zones tardives, les comptages pourront débiter à partir de fin de semaine.



CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Les premières larves de cicadelles de la flavescence dorée ont été observées autour de la mi-mai en Côte d'or, Saône-et-Loire et Jura.

Le message réglementaire joint au BSV et rédigé par la DRAAF Bourgogne Franche-Comté, décrit le dispositif de lutte 2017. Il précise en particulier la localisation des secteurs soumis à une lutte insecticide obligatoire, indique la période durant laquelle les deux premières interventions doivent être appliquées et rappelle la conduite à tenir en vignes-mères et pépinières.

L'arrêté préfectoral de lutte et les stratégies de lutte sont consultables sur le site de la DRAAF :

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-et-Bois-noir>

ATTENTION PROCHAIN BSV : MERCREDI 07 JUIN

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Château de Santenay, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, BioBourgogne, SICAVAC, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, SVJ, CA39, Interval, Terre Comtoise, Vignoble Guillaume, JP Salomon

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture** et le **Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Avec la participation financière : Établissement public du ministère de l'Environnement

